



## DÉLIBÉRATION N° 59/2026

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

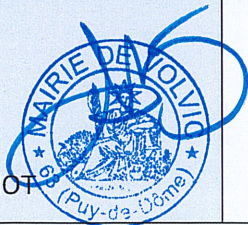
Votants : 27

### OBJET :

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
SMGF VSV – Désignation d'un  
représentant de la Commune et de  
la section d'Egaules**

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le : 23.04.2026  
Publié ou notifié  
le : 24.04.2026

Le Maire,  
M. Laurent THEVENOT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous  
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 avril 2026.

**Etaient présents** : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Halim YALCIN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVIERA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, M. Eric DERSIGNY, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Aurélie LITKA, Mme Julie FAITOUT, Mme Myriam CITERNE, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

### **Etaient représentés** :

Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLÉHAUT.  
M. Nicolas BONJEAN par Mme Myriam CITERNE.  
M. Emmanuel DENIS par Mme Laurence DUPONT.  
M. Bruno DARCILLON par M. Charles DARNAY.

Mme Emma SAINT-ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée que le **Syndicat Mixte de Gestion Forestière Volvic Sources et Volcans** est formé entre les communes de Chanat-la-Mouteyre, Sayat, Volvic et les sections de Argnat, Beauregard, Bosloup et autres, Bourg de Saint-Ours-les-Roches, Chanat-la-Mouteyre, Corail, Egaules, Etang, Fontêtes, Gravière, Lamberteche, Laty, Mas d'Argnat, Peschadoire, Vauriat, Villelongue.

Il a pour objet la mise en valeur, la gestion et l'amélioration des bois, forêts et terrains à boiser appartenant aux collectivités membres et bénéficiant du régime forestier.

Selon les statuts du SMGF VSV, le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués désignés par le Conseil Municipal pour le(s) représentant(s) de chaque commune et pour le(s) représentant(s) de chaque section.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Considérant** l'installation du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026,

**Le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré,  
**à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE Mme Céline MADEUF**, représentant la commune de Volvic ainsi que **M. Gérard FAYE**, représentant des habitants de la section d'Egaules, au Syndicat Mixte de Gestion Forestière Volvic Sources et Volcans

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
M. Laurent THEVENOT

